CTSD de l'Aude, 3 septembre 2021

Bilan de la rentrée scolaire

Compte-rendu du SNALC

Présents : Mme la DASEN de l'Aude, Mme l'Adjointe DASEN 1e Degré, Mme la Secrétaire Générale, M. le Chef de division de la DOSPE, Mme la Gestionnaire 1e Degré, Mme l'IEN circonscription Carcassonne III.
Organisations syndicales : UNSA, FSU, FO, SNALC.

Madame la DASEN ouvre la séance en évoquant le souvenir de notre collègue M. Philippe Grosroyat, décédé pendant l'été.
Elle souligne que cette rentrée 2021 se fait sous le signe des malheurs dus au virus, mais aussi sous le signe de l'espoir car la vaccination est partagée par une plus grande part de la population. Il s'agit donc d'une belle rentrée scolaire malgré tout, et Madame la DASEN rappelle que nous partageons une idée de l'école, émancipatrice, élévatrice du niveau culturel global.
Mme la DASEN présente Mme l'IEN circonscription Carcassonne III et évoque divers changements de personnels au sein de la DSDEN.

Déclarations liminaires des OS : UNSA, FO, SNALC, FSU.

Réponses de Mme la DASEN :

1) Gestion de la crise sanitaire :

Certaines questions des OS seront traitées en CHSCT. Mme la DASEN précise que toutes les OS ont été reçues ces derniers jours en audience, car le CHSCTA n'ayant pas encore eu lieu, il n'était pas possible de convoquer le **CHSCTD. Il devrait pouvoir être réuni dans la semaine du 13 septembre.**
A la demande du SNALC concernant le dispositif « devoirs faits », Mme la DASEN précise que sur l'académie de Montpellier ce sont 98000 HSE qui ont été attribuées.

Concernant la situation sanitaire, Mme la DASEN rappelle que nous sommes bien au protocole de niveau 2. Ce niveau a été choisi en accord avec la Préfecture car le taux d'incidence à la mi-août commençait à baisser, et parce que ce niveau correspondait à un protocole assez semblable à celui qui était en vigueur en fin d'année : il permettait donc de s'appuyer sur des habitudes.
Pour l'Occitanie, une campagne vaccinale est en cours ; les centres de vaccination ont noté un changement de population au cours du mois d'août. De nombreux jeunes de 12 à 20 ans sont ainsi entrés dans le processus de vaccination, et il semblerait qu'en Occitanie 2/3 des élèves soient dans ce cas : 60 à 70% des jeunes ont reçu au moins la première dose de vaccin, environ 50% ont reçu la deuxième. Il faut cependant nuancer ces chiffres car parmi ces jeunes ont sans doute été vaccinés des jeunes issus d'autres régions que l'Occitanie, donc ces statistiques ne correspondent sans doute pas exactement au taux d'élèves vaccinés.
Pour les personnels, on estime à 80% le nombre de ceux qui ont reçu une première dose.
Concernant la vaccination des 12-17 ans, sur l'académie de Montpellier les chefs d'établissement ont reçu les informations nécessaires et sont en train de les décliner dans les établissements. Pour l'Aude, nous disposons d'un très bon maillage territorial qui permet de ne pas mettre en place de vaccinodrome dans les établissements. Les services de la DSDEN sont en attente des retours d'autorisations parentales de vacciner leurs enfants pour mettre en place au besoin des transports. 2 établissements sont éloignés de centres de vaccination, Chalabre et Rieux Minervoix. Des solutions sont à l'étude, notamment la mise en place de centres de vaccination éphémères qui pourraient bénéficier également à la population générale.
Mme la DASEN répond au SNALC qu'effectivement les équipes de médecine scolaire sont à disposition pour accompagner cette campagne de vaccination, par exemple pour informer, ainsi que les Conseillers techniques de la DSDEN.

2) **Approbation des PV des CTSD du 2 Mars et du 22 Mars 2021 à l'unanimité.**

3) **Réajustements carte scolaire**

Mme la DASEN explique qu'il faut attendre les remontées des structures avant de faire le bilan de l'application de la mesure 24 en GS/CP/CE1. A l'heure actuelle, environ 97% des écoles de l'Aude ont pu la mettre en place. 12 écoles sur 344 n'ont pas pu appliquer la mesure, et ce pour des raisons de contraintes immobilières.

La situation des écoles dont les effectifs étaient en surveillance depuis le dernier CTSD est ensuite examinée.

Le SNALC demande que soient partagés les documents sur lesquels s'appuient la discussion. Il est répondu que ce n'est pas souhaitable car la situation est en constante évolution et que le constat ne sera définitif que fin septembre.

- **Ecole Marcelin Berthelot Carcassonne** : l'évolution des effectifs ne demande aucun changement.
- **Ecole Giono Carcassonne** : les TPS ne sont pas incluses dans le décompte, la moyenne est donc actuellement de 24,3. Pas d'ouverture possible. Mme la DASEN rappelle que notre dotation étant +0, il convient de faire des choix, et qu'elle est attentive à la bonne santé du remplacement. Les effectifs de Giono sont en baisse par rapport aux prévisions.
- **Ecole maternelle J. Moulin Castelnaudary** : moyenne de 24,75. Selon Mme la DASEN, sur la totalité de la commune, les effectifs sont bien en deçà de 25 élèves par classe en maternelle. Les effectifs de cette école ont augmenté après les décisions de la carte scolaire. Il faudra travailler à une meilleure répartition des élèves au sein de la commune.
- **Ecole de Cavanac**. Il y a un problème de répartition, une classe étant surchargée mais une autre ayant un effectif de 17. Mme la DASEN rappelle que les choix pédagogiques appartiennent à l'école mais ne peuvent lui être imposés.
- **Ecole de Bourg à Narbonne** : 3 élèves de moins que les prévisions, moyenne de 25,4. Il y a toujours une difficulté de locaux pour cette école. Le maximum sera fait pour que les effectifs de cette école n'augmentent pas. Il est précisé que le délestage d'une partie des élèves sur l'école Pasteur a eu par conséquence de surchargé cette autre école. Cela illustre la difficulté persistante à répartir les élèves dans les différentes écoles de Narbonne.
- **Ecole de Roullens** : 51 élèves au lieu des 43 prévus, soit 25,5 élèves par classe. Une discussion s'engage pour savoir s'il y a 51 ou 50 élèves. La

répartition est problématique puisqu'une des classes regroupera trois niveaux. Mme la DASEN rappelle que depuis son arrivée le P/E est passé de 5,15 à 6, donc que la situation dans le département est tout à fait « ok ». Des choix ont été opérés, qui ont notamment conduit à fermer tous les postes hors la classe qui n'avaient pas de sens pédagogique, par exemple des postes administratifs.

- **Ecole Caves** : effectif de 49 élèves composé d'une classe de maternelle à 28 élèves, une classe élémentaire à 21. L'école pourra fonctionner sans nécessiter de déplacements d'élèves.

VOTE :

Est proposée la fermeture d'un poste TRBD vacant pour l'ouverture d'une classe à l'école de Roullens.

UNSA : 4 abstentions

FSU : 3 abstentions

FO : 2 abstentions

SNALC : 1 contre.

L'ouverture est donc actée.

Le décryptage du SNALC : Le SNALC, syndicat sans compromission, a demandé dans sa déclaration liminaire que des moyens supplémentaires soient débloqués en urgence pour remédier notamment au manque de remplaçants dans le 1e degré. Cette demande a d'ailleurs été également faite par les autres OS.

Au moment de voter, le SNALC préfère donc conserver un poste TRBD, qui peut profiter à de nombreux élèves, plutôt que de le fermer pour créer une seule classe. Il semble d'autre part que le poste TRBD proposé à la fermeture est vacant du fait que le collègue qui l'occupait est décédé dans l'été. A chacun de juger si le SNALC fait de la sensiblerie quand il rechigne à cautionner la fermeture de ce poste…

Le SNALC est bien conscient que de nombreuses classes sont surchargées, pas uniquement à l'école de Roullens malheureusement, et se désole que l'on ait chipoté dans ce CTSD au sujet de la présence ou non d'un seul élève (51 ou 50 élèves, cela semble faire une différence de taille : à 50 on n'ouvre pas, à 51 peut-être, si l'élève 51 n'est pas malade à la rentrée…) Quelle tristesse d'en arriver là !

Pour rappel, une abstention revient à voter pour. Le SNALC n'est pas d'accord de déshabiller Pierre pour habiller Paul et continuera de réclamer de véritables moyens pour l'Aude.

4) Questions diverses

- Contractuels : aucun recrutement. Contractants : 10.
- BOE : 1 recrutement, la personne a renoncé.
- Nombre de démissions/IDV chez les PE : ce n'est pas encore traité. Tous les postes classe ont été pourvus.
- Occitan : un nouveau GT sera réuni courant septembre, la lettre pédagogique n°1 vient de commencer à être diffusée.

- **AESH/PIAL** :

Pour augmenter les quotités au-dessus de 24h, il faut proposer des compléments de service dans le 2d degré, ce qui pose pour le moment des difficultés.
Les coordonnateurs PIAL ne peuvent pas demander d'augmentation de moyen, c'est le rôle des pilotes. Mme la DASEN reconnaît qu'il va falloir préciser les missions respectives du coordonnateur du PIAL.
L'application qui gère la modification de la valeur des indices bonifiés est automatisée : l'application du décret est donc en cours.
Nombre d'AESH : environ 700 (cela sera précisé en CHSCT) Une dotation de 12 ETP AESH est à noter. La priorité est donnée dans un premier temps aux notifications individualisées. Il y a 2309 enfants notifiés dans le public, 257 dans le privé. Mme la DASEN rappelle que le guide école inclusive Aude est consultable en ligne.
S'il manque un AESH, le directeur d'école doit contacter l'IEN qui fait le point avec l'enseignant référent et le pilote de PIAL pour revoir la répartition. L'enseignant référent gère les notifications et travaille avec le pilote et le coordonnateur PIAL.
Le bilan du PIAL sera fait mais ne peut être pris en compte car l'expérimentation était différente de ce qui est aujourd'hui mis en place.
L'avis du SNALC : Malheureusement la réalité de la mise en place des PIAL ne vient pas lever nos craintes. L'impression est que le flou permet une fois de plus aux uns et aux autres de se renvoyer la balle, ce qui met nos collègues dans l'embarras. Il est peut-être enfin temps effectivement, deux jours après la rentrée, de commencer à clarifier les missions des uns et des autres…Comptez sur le SNALC malgré tout pour continuer à défendre vos droits, et n'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés.

- Qui gèrera la **brigade de TRBD ?** un service dédié de la DIPER, constitué de 2 personnes. L'une gèrera l'est du département, l'autre l'ouest, et elles inverseront en cours d'année pour bien connaître toutes les spécificités de notre territoire. En attendant que le service soit opérationnel, Mme l'ADASEN effectuera le tuilage. De nouveaux procès pour le remplacement vont être mis en place. Dès lundi seront assurés les départs pour formation.

- **Assistante sociale pour les personnels** : le poste est désormais pourvu.

- **L'organigramme de la DSDEN** sera bientôt mis à jour.

- Le prochain **CDEN est prévu pour le 14/09 à 15h**.

- **Gestion Covid** : des masques cat.1 ont été distribués dans tous les établissements (un lot de 6 par agent), pour les masques inclusifs, ils ont été livrés au Rectorat qui est en train de recenser les besoins. Les autotests sont toujours à disposition pour les agents qui en feraient la demande mais ne font pas l'objet d'une distribution systématique. Pour les personnels vulnérables la FAQ n'a pas changé : ils doivent fournir un certificat médical récent.

- **Effectifs au collège Brassens Narbonne** :

Selon Mme la DASEN il n'y a pas de changement depuis juin. Il convient de tenir compte de deux situations, celle des 5e et celle des 4e. En 5e 124 inscrits, en 4e 151. A moyens constants l'établissement devrait donc pouvoir fonctionner. Se présentent deux hypothèses, soit le statu quo, soit une fermeture/ouverture qui aurait des incidences sur les postes et les EDT. A la demande du SNALC Mme la DASEN précise qu'une décision sera prise dans le courant de la semaine prochaine, quand les effectifs seront stabilisés, après avoir pris attache avec la Principale Adjointe.

L'avis du SNALC : A nouveau un choix qui n'en est pas un. Il est évident qu'il paraît difficile de revoir les postes et emplois du temps alors que la rentrée a déjà commencé et alors que l'absence du chef d'établissement n'est pas remplacée.

La situation des 4e était prévisible et nous avions alerté la DSDEN à plusieurs reprises de la nécessité d'ouvrir une classe. Sans moyens, quand le gâteau a déjà été réparti, il n'y a plus une miette pour un « tard » venu, même s'il avait averti de son retard…

- AED : même enveloppe de moyens cette année. 0,5 ETP ont été préemptés sur ce qui était gardé pour des suppléances. Il y a eu une dotation de 3,5 ETP « covid » (pour les remplacements covid) qui cette année peuvent également être consacrés à l'accompagnement de la campagne de vaccination. Ils ne sont pas encore répartis. 8 ETP médiateurs covid (7 pour le public, 1 pour le privé) pourront aussi accompagner les élèves sur les lieux de vaccination. Leur contrat est valable jusqu'au 31 décembre.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude